



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 19/038/F**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

**OBJET** : FINANCES

Travaux de réaménagement de la rue des Oliviers - Budget Principal – Budget annexe de l'Eau – Budget annexe de l'Assainissement - Abandon d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 002.

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois d'avril à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 avril 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

**Absents** : Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jean-Marc ANDREANI à Joseph TAFANI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La révision annuelle des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour les créations d'AP/CP ou AE/CP nouvelles.

Le vote du budget primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ouvertures d'AP-AE/CP.

Une synthèse des AP/CP de la collectivité est proposée en annexe du vote du Budget Primitif 2019.

Il est rappelé que le vote du Conseil Municipal sur les autorisations de programme porte sur la répartition entre les chapitres et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'autorisations de programme intègre, notamment, les prévisions de réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Le projet de travaux de réaménagement de la rue des Oliviers a été ajourné, il convient donc désormais d'annuler l'autorisation de programme AP/CP 002 d'un montant de 1.373.618,61 € ainsi que la répartition des crédits de paiement voté par délibération n° 18/023/F du 12 avril 2018.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 10 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'abandon d'une autorisation de programme pour les travaux de réaménagement de la rue des Oliviers pour un montant de 1.373.618,61 € ainsi que la répartition des crédits de paiement votée par délibération n° 18/023/F du 12 avril 2018.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette abandon d'autorisation de programme et de crédits de paiement.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,